

Inscription scolaire dans les écoles de Coutances mer et bocage

L'inscription scolaire se fait de façon dématérialisée. Il n'est plus obligatoire de se rendre en mairie pour effectuer l'inscription scolaire de son enfant. Cependant, il est nécessaire de disposer d'un compte sur l'espace familles de Coutances mer et bocage afin d'effectuer une demande de pré-inscription en ligne.

Je souhaite inscrire mon enfant en « Toute petite section » :

Concernant les inscriptions en toute petite section, toutes les écoles du territoire n'accueillent pas ce niveau. Chaque école procède d'une façon indépendante concernant les toutes petites sections, l'école n'étant obligatoire qu'à partir de trois ans. De ce fait, le secrétariat de l'éducation enfance jeunesse prendra contact avec l'école suite à la demande de pré-inscription.

1. Je me connecte dans mon espace familles et mon dossier famille est complet.
2. Je vais dans « Mes démarches » pour faire une « Demande de pré-inscription en TPS et PS »
3. Suite à la demande, le secrétariat va solliciter l'école demandée pour l'inscription en Toute Petite Section.
4. Le secrétariat prendra contact avec la famille afin d'informer du retour de l'école sur la demande.
 - Si la demande est validée, l'attestation est délivrée par mail et sur l'espace familles, attestation nécessaire pour aller finaliser l'inscription à l'école.

Je souhaite inscrire mon enfant en « Petite Section »:

1. Je me connecte dans mon espace familles et mon dossier famille est complet.
2. Je vais dans « Mes démarches » pour faire une « Demande de pré-inscription en TPS et PS »
Une école est définie par défaut suivant l'adresse de la famille. La famille valide la demande de pré-inscription. *(Si la famille souhaite déroger à la carte scolaire, il faut consulter le point « Je souhaite demander une dérogation »)*
3. Une fois l'inscription validée par le service, l'attestation est délivrée par mail et sur l'espace familles. Je peux alors me rendre à l'école avec l'attestation pour finaliser l'inscription.

Je souhaite demander une dérogation :

Il existe deux types de formulaire, un pour les familles habitant la communauté de commune et un pour les familles habitant hors communauté de commune. Les formulaires sont téléchargeables sur le site de coutancesmeretbocage.fr ainsi que sur l'espace familles de Coutances mer et bocage.

Il est donc possible de déroger à la carte scolaire suivant certains motifs.

Voici quelques exemples de motif dérogatoires :

Fratric : Un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'école choisie. Fournir une attestation de scolarité du frère ou de la sœur.

Assistant maternel : L'enfant est en contrat périscolaire chez une assistante maternelle d'un autre secteur scolaire que celui de la famille. L'adresse de l'assistante maternelle est prise en compte - fournir le contrat de travail-

Parents séparés : l'adresse de l'un ou l'autre des parents peut être prise en compte – fournir un justificatif de domicile-.

Grands parents : Les grands parents sont domiciliés sur la commune où est implantée l'école et se sont eux qui viendront chercher l'enfant à l'école de façon régulière, l'adresse des grands parents peut être retenue -fournir un justificatif de domicile-

1. Je remplis le formulaire et le fais signer par les maires concernés indiqués sur le formulaire.
2. Je vais dans « Mes démarches » pour faire une « Demande de pré-inscription en TPS et PS »
3. En bas de page, je clique sur « Demander une dérogation » et je remplis les champs demandés, j'ajoute en pièce-jointe le formulaire complété et les pièces justificatives, puis je valide la demande.
4. Le secrétariat étudiera la demande et prendra contact avec la famille afin de les informer de l'avis rendu sur la demande.
 - L'avis est favorable, l'attestation est délivrée par mail et sur l'espace familles afin de se rendre à l'école pour finaliser l'inscription.
 - L'avis est défavorable, j'ai la possibilité de faire appel de la décision.

Je souhaite inscrire mon enfant en cours d'année ou pour la prochaine rentrée scolaire dans un autre niveau que toute petite section et petite section :

1. Je crée mon compte sur l'espace familles.
2. Je prends contact ensuite avec le secrétariat de l'éducation enfance jeunesse par mail secretariat.deej@communaute-coutances.fr ou par la messagerie de l'espace famille (service scolaire) afin d'établir l'inscription.